

Commune d'UFFHEIM**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'UFFHEIM****DE LA SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le lundi 27 avril, à 19 h 30, le Conseil Municipal d'Uffheim s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur André RIBSTEIN, Maire.

Présents : WADEL Patrick, BITTERLIN Anne, KOERPER Jean-Luc, LOHRENGEL Gérard, HOLBEIN Clarisse, LECLAIRE Florence, FOUTHIER Sandra, ROGARTH Delphine, LEIBY Thomas, BARTH Julien, BIASSOLI Alessia, ACKERMANN Anne-Julie, HANSER Luc, ZINNIGER Roxane.

A donné procuration : ./.

Absent excusé et non représenté : ./.

Absent non excusé : ./.

Secrétaire de Séance : Mme Elodie LE GALLOUDEC

Monsieur André RIBSTEIN souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal. Il constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Point 2 / Affaires financières
- Point 3 / Désignation des délégués
- Point 4 / Mise en place de comités consultatifs
- Point 5 / Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires – Règlement intérieur
- Point 6 / Organisation du temps scolaire
- Point 7 / Déclaration d'intention d'aliéner
- Point 8 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers
- Point 9 / Rapport des Adjoints & Commissions
- Point 10 / Divers & Informations

Mis en ligne le 6 mai 2026
Par le Maire, André RIBSTEIN.

En application de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Madame Elodie LE GALLOUDEC, Attaché territorial, faisant fonction de Secrétaire général de Mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

POINT 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du vendredi 30 mars 2026 a été transmis in extenso à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par le maire et le secrétaire.

POINT 2 / Affaires financières

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les chèques suivants

43,48 € à titre de remboursement de la consommation d'eau par Madame Marguerite GOEPFERT ;

99,29 € à titre de remboursement des frais d'électricité par Madame Marguerite GOEPFERT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser ces chèques.

POINT 3 / Désignation des délégués

3.1 Commission Consultative Communale des Sapeurs-Pompiers

Vu la délibération du 30 mars 2026 désignant les délégués titulaires du Conseil Municipal appelés à siéger au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires ;

Considérant qu'il convient de désigner des délégués suppléants ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE les délégués suppléants suivants

BITTERLIN Anne
KOERPER Jean-Luc
ZINNIGER Roxane
ROGARTH Delphine

3.2 Correspondant Incendie et Secours

L'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels oblige les communes à désigner une personne référente en matière d'incendie et de secours au sein du conseil municipal. Le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 détermine les conditions et les modalités de création et d'exercice de cette nouvelle fonction en créant le nouvel article D 731-14 du code de la sécurité intérieure ;

Les fonctions du correspondant incendie et secours sont les suivantes :

Plan communal de sauvegarde. La mise en place, l'évaluation régulière et les éventuelles révisions du plan communal de sauvegarde peuvent être assurées par un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile désigné par le maire ou, à défaut, par le correspondant incendie et secours (art. L 731-3 du code de la sécurité intérieure).

Rôle du correspondant incendie et secours. Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours (SDIS) dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation (art. 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021).

Etendue de la mission de correspondant incendie et secours. Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune (art. D 731-14).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Thomas LEIBY en tant que correspondant incendie et secours

POINT 4 / Mise en place de comités consultatifs

Point ajourné

POINT 5 / Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires – Règlement intérieur

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 55 du décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;
Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 6 mai 2000 portant organisation des comités consultatifs communaux et intercommunaux des sapeurs-pompiers volontaires ;
Vu la délibération du 30 mars 2026 désignant les délégués conseillers municipaux au CCCSPV ;
Vu le procès-verbal des élections des représentants du corps des sapeurs-pompiers du centre de première intervention d'Uffheim du 9 avril 2026 ;

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers municipaux du projet de règlement du CCCSPV.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le règlement intérieur du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires d'Uffheim tel que présenté.

POINT 6 / Organisation du temps scolaire

Vu les articles D 521-10 et D 521-12 du code de l'éducation ;

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 ;

Vu le décret 2018-907 du 23 octobre 2018 modifiant le décret n°2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu la délibération du 17 juillet 2017 autorisant le rétablissement de la semaine de 4 jours ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

RECONDUIT à l'identique à compter de la rentrée 2026 l'organisation du temps scolaire du groupe scolaire Joseph Muller d'Uffheim comme suit :

Répartition des horaires sur 4 jours :

- 24 heures hebdomadaires sur 8 demi-journées par semaine ;
- 6 heures maximum par journée et 3h30 maximum par demi-journée ;
- 1h30 minimum de pause méridienne.

Les horaires sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8H00 à 11H30 et de 13H30 à 16H00.

POINT 7 / Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a pris certaines décisions entrant dans le champ d'application de ses compétences des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 30 mars 2026, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été prononcées les renoncations au Droit de Prémption Urbain sur les biens suivants

- ♦ *Section 2 parcelle 685 – rue Bifang – 670 m²*
- ♦ *Section 5 parcelles 566 et 589/79 – Lotissement Niedere Matten – 495 m²*
- ♦ *Section 2 parcelle 641 – 37 Suttergasse – 642 m²*
- ♦ *Section 5 parcelle 569 – Lotissement Niedere Matten – 500 m²*

POINT 8 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

8.1 Saint-Louis Agglomération

Monsieur le Maire informe que le premier conseil communautaire se tiendra le 6 mai 2026. Il enverra par mail aux conseillers municipaux la note de synthèse.

POINT 9 / Rapport des Adjointes & Commissions

9.1 Patrick WADEL

Monsieur Patrick WADEL informe que la première commission Urbanisme et Cimetière s'est tenue le 22 avril 2026. Il a été désigné vice-président et rapporteur de la commission par Monsieur le Maire lors de cette réunion.

9.2 Anne BITTERLIN

Madame Anne BITTERLIN rend compte du conseil d'école du 31 mars 2026.
 Elle informe que Marie-Odile HESS, directrice du groupe scolaire, remercie la commune pour le budget alloué et les agents techniques pour leur réactivité dans les travaux à effectuer.
 L'effectif de la rentrée de septembre 2026 est actuellement le suivant : 86 élèves dont 42 élèves de maternelle et 44 élèves d'élémentaire.
 Elle informe également que la fête de l'école se déroulera le vendredi 5 juin 2026. Une vente de tartes flambées sera organisée pour l'occasion.

Madame Anne BITTERLIN informe que la première commission Communication s'est tenue le 21 avril 2026. Elle a été désignée vice-présidente et rapporteur de la commission par Monsieur le Maire lors de cette réunion.
 L'élaboration du prochain bulletin communal a été travaillée et il a été convenu que Madame Florence LECLAIRE s'occupera de regrouper tous les articles et de faire le lien avec le graphiste.

9.3 Jean-Luc KOERPER

Monsieur Jean-Luc KOERPER informe que l'entreprise TP Pays de Sierentz a été mandatée pour la réfection de l'enrobé du parking devant la Maison des Associations en raison d'affaissements.

Il informe également que la pose d'une clôture est en cours à la Place du Sabotier par l'entreprise SN Muller Paysages.

POINT 10 / Divers & Informations

10.1 Agenda

<i>Date</i>	<i>Réunion - Manifestation</i>	<i>Heure & Lieu</i>
Mercredi 29 avril	CCCSPV	19 h 00 Mairie
Dimanche 3 mai	Repas Asperges organisé par les Sapeurs-Pompiers	12h00 Maison des Associations
Jeudi 14 mai	Tournoi villageois	Stade
Mardi 19 mai	Commission Communication	18h30 Mairie
Mardi 26 mai	Commission Animations – Culture – Social	18h30 Mairie
Mercredi 27 mai	Commission Travaux	19h00 Mairie
Samedi 30 mai	Journée citoyenne	8 h 00

Atelier communal
 04/05/2026 11:20:26 04-27-26-04-27-DE
 Date de télétransmission : 04/05/2026
 Date de réception préfecture : 04/05/2026

Lundi 1 ^{er} juin	Conseil Municipal	19 h 30 Mairie
Vendredi 5 juin	Conseil Municipal	18 h 00 Mairie
Samedi 6 juin	Visite du ban communal	14 h 00
Samedi 6 juin	Barbecue communal	19 h 00 Hangar d'André
Mardi 16 juin	Commission Jeunesse	18h30 Mairie

10.2 Documents remis

Les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux soit par voie électronique soit en début de séance

./.

10.3 Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe que le chantier de la rue Suttergasse devrait s'achever fin mai.

Il félicite Monsieur Gérard LOHRENGEL et les membres de la commission Bricolage pour la jolle décoration de Pâques installée dans le village.

Il informe de la belle réussite des concerts de la musique Espérance à l'occasion de leur centenaire.

Il indique que la commande d'un distributeur de canisacs est en cours en espérant que ce sera utilisé à bon escient.

Monsieur le Maire informe avoir pris un arrêté d'interdiction de détention et de consommation de protoxyde d'azote sur le territoire de la Commune d'Uffheim. La décision de prendre cet arrêté a été prise suite à la recrudescence de découverte de cartouches de protoxyde d'azote sur le domaine public et eu égard à la dangerosité de ce produit.

Il informe également de la signature future d'une convention de « Rappel à l'ordre » avec les forces de l'ordre et le tribunal. La convention sera soumise à la validation du conseil municipal.

10.4 Tour de table

Madame Florence LECLAIRE demande où sera situé le distributeur de canisacs.
Monsieur le Maire lui répond qu'il sera installé à l'arrière de la Maison des Associations.
Madame Sandra FOUTHIER indique qu'il serait également nécessaire d'en installer un dans la rue de la Liberté.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 35.

Le Maire,
André RIBSTEIN.

Le Secrétaire,
Elodie LE GALLOUDEC.

**TABLEAU DES SIGNATURES
POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHEIM
DE LA SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026**

ORDRE DU JOUR

- Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Point 2 / Affaires financières
- Point 3 / Désignation des délégués
- Point 4 / Mise en place de comités consultatifs
- Point 5 / Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires – Règlement intérieur
- Point 6 / Organisation du temps scolaire
- Point 7 / Déclaration d'intention d'aliéner
- Point 8 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers
- Point 9 / Rapport des Adjointes & Commissions
- Point 10 / Divers & Informations

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Procuration</i>
<i>RIBSTEIN André</i>	<i>Maire</i>	---
<i>WADEL Patrick</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>	---
<i>BITTERLIN Anne</i>	<i>2^{ème} Adjointe</i>	---
<i>KOERPER Jean-Luc</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>	---
<i>LOHRENGEL Gérard</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	---
<i>HOLBEIN Clarisse</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	---
<i>LECLAIRE Florence</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	---
<i>FOUTHIER Sandra</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	---
<i>ROGARTH Delphine</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	---
<i>BARTH Julien</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	---
<i>LEIBY Thomas</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	---
<i>BIASSOLI Alessia</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	---

<i>ACKERMANN Anne-Julie</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	---
<i>HANSER Luc</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	---
<i>ZINNIGER Roxane</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	---